



SwissLife



## Objectif Juillet 2016

*La nouvelle unité de compte structurée de Swiss Life*

Commercialisation du 18 avril au 5 août 2016  
Offre limitée à 80 millions d'euros

# Caractéristiques techniques de l'unité de compte structurée Objectif Juillet 2016

Enveloppe disponible :

80 millions d'euros

Période de commercialisation :

du 18 avril au 5 août 2016

Sous-jacents :

CAC 40<sup>®</sup>

Euro STOXX 50<sup>®</sup>

S&P 500<sup>®</sup>

Code ISIN :

FR0013140951

Mécanisme de remboursement anticipé :

À partir de l'année 1

Objectif de coupon :

7,00 % annuel

# Mécanisme automatique de remboursement anticipé possible dès la première année

Chaque année, de 1 à 9, à chaque date de constatation annuelle<sup>1</sup>, on observe le niveau de clôture des indices composant la sélection et on les compare à leurs niveaux initiaux.

Si le niveau de clôture de l'indice le moins performant est *supérieur ou égal* à son niveau initial observé le 5 août 2016, un mécanisme automatique de remboursement anticipé est activé, et l'investisseur reçoit<sup>2</sup> à la date de remboursement anticipé<sup>3</sup> :

L'intégralité du capital initial

+

un gain de 7,00 % par année écoulée depuis l'origine

( soit un Taux de Rendement Annuel brut maximum de 6,83 % )

Sinon, si le niveau de clôture de l'indice le moins performant est inférieur à son niveau initial observé le 5 août 2016, le mécanisme automatique de remboursement anticipé n'est pas activé, et le produit continue.

1) Dates de constatation annuelle : 07/08/2017 ; 06/08/2018 ; 05/08/2019 ; 05/08/2020 ; 05/08/2021 ; 05/08/2022 ; 07/08/2023 ; 05/08/2024 ; 05/08/2025.

2) Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement, sauf faillite ou défaut de paiement de l'Emetteur de la formule et sous réserve de détention du produit jusqu'à la date d'échéance, ou de remboursement anticipé selon les cas..

3) Dates de remboursement anticipé : 14/08/2017 ; 13/08/2018 ; 12/08/2019 ; 12/08/2020 ; 12/08/2021 ; 12/08/2022 ; 14/08/2023 ; 12/08/2024 ; 12/08/2025.

# Mécanismes de remboursement à l'échéance le 05/08/2026

Le 5 août 2026, si le mécanisme automatique de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe une dernière fois les niveaux de clôture des indices composant la sélection et on les compare à leurs niveaux initiaux.

## Cas favorable

Si le niveau de clôture de l'indice le moins performant est supérieur ou égal 60 % par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit<sup>1</sup> :

**L'intégralité du capital initial**

**+**

**Un gain de 7,00 % par année écoulée depuis l'origine (soit 70 %)**

*(ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel brut de 5,44 %)*

## Cas médian

Si le niveau de clôture de l'indice le moins performant est inférieur à 60 % de niveau initial, mais supérieur ou égal à 50 % de son niveau initial, l'investisseur reçoit<sup>1</sup> :

**L'intégralité du capital initial**

## Cas défavorable

Si le niveau de clôture de l'indice le moins performant est inférieur à 50 % de son niveau initial, l'investisseur reçoit<sup>1</sup> :

**La valeur finale<sup>2</sup> de l'indice le moins performant**

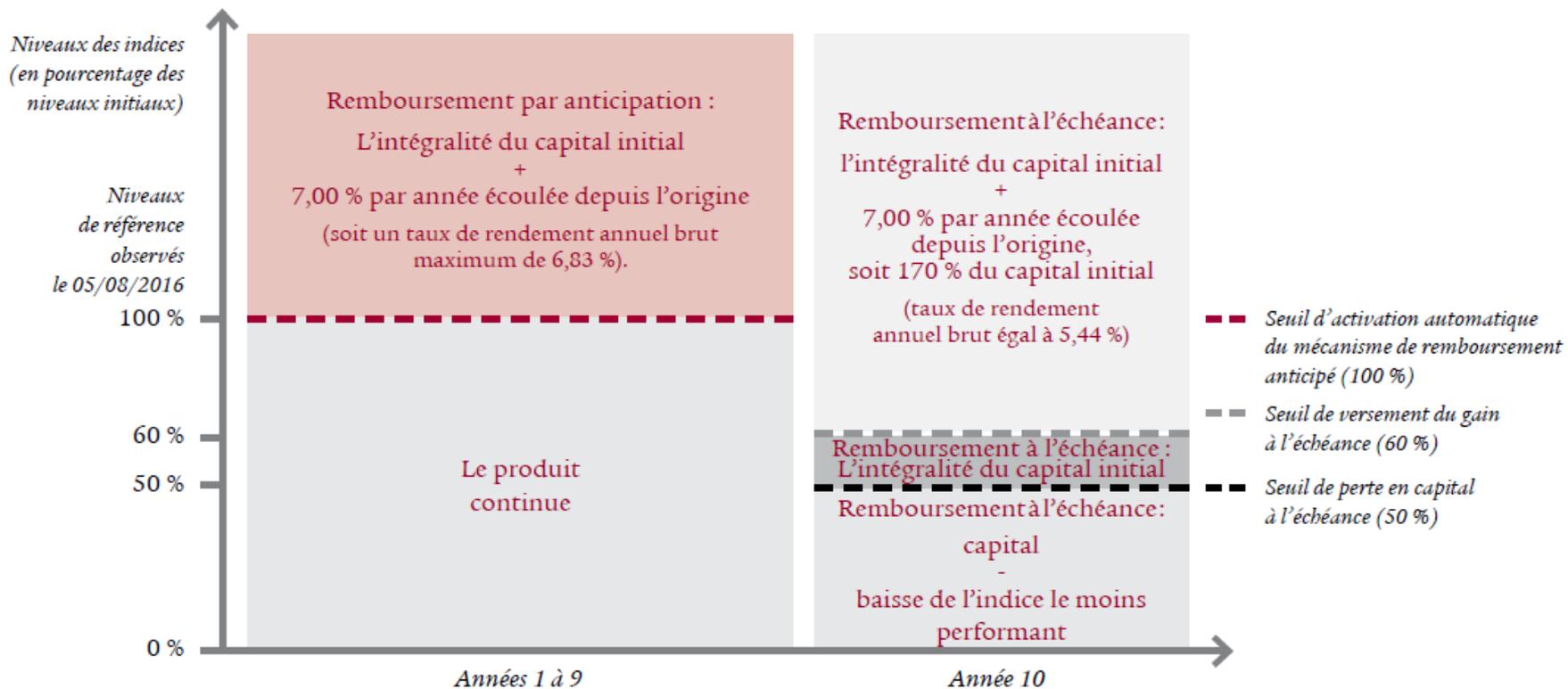
*Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance, qui peut être partielle ou totale dans le cas le plus défavorable.*

1) Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement, sauf faillite ou défaut de paiement de l'Emetteur de la formule et sous réserve de détention du produit jusqu'à la date d'échéance, ou de remboursement anticipé selon les cas..

2) La valeur finale de l'indice est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.

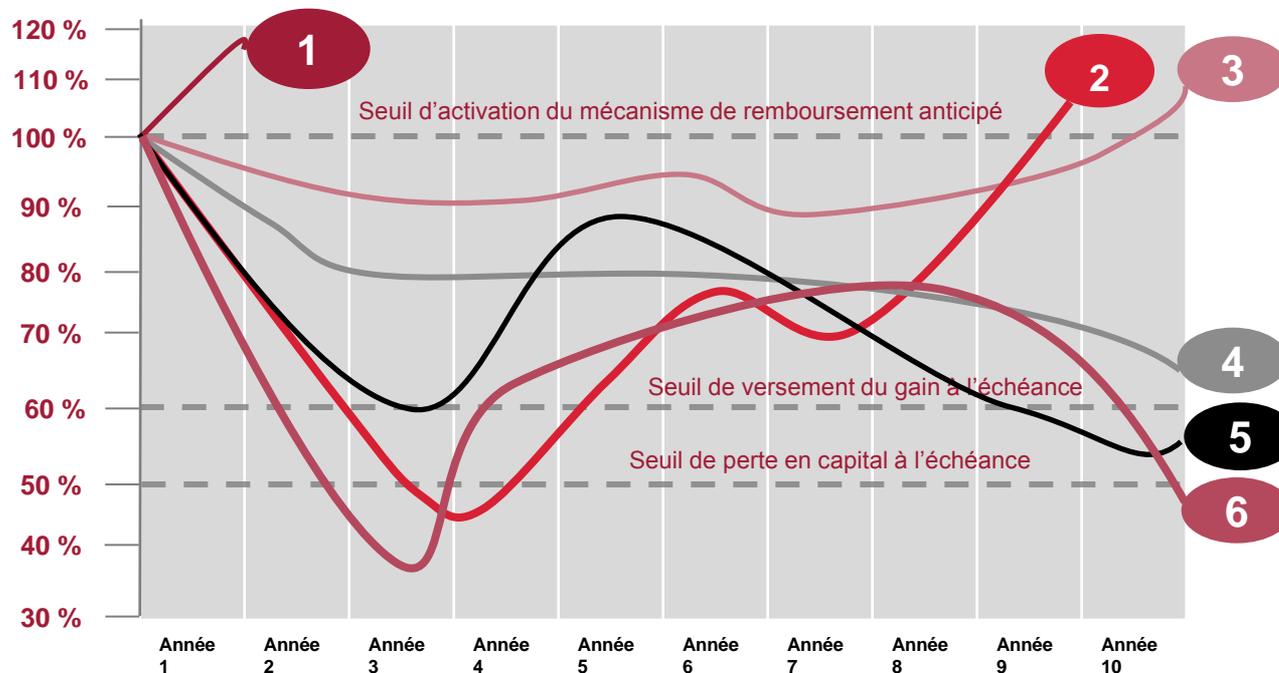
# Résumé du mécanisme

## Résumé du mécanisme



# Illustrations<sup>1</sup> du mécanisme d'Objectif Juillet 2016

**Exemple :** Evolution de l'indice le moins performant



**Scénario 1**  
100% capital initial +  
1 x 7,00% = 107,00%

**Scénario 2**  
100% capital initial +  
9 x 7,00% = 163,00%

**Scénario 3**  
100% capital initial +  
10 x 7,00% = 170%

**Scénario 4**  
100% capital initial +  
10 x 7,00% = 170%

**Scénario 5**  
100% du capital initial

**Scénario 6**  
valeur finale de l'Indice  
(baisse de 55%) = 45%

Le rendement d'« Objectif Juillet 2016 » est donc très sensible à une faible variation des indices CAC 40, Euro Stoxx 50 et S&P 500 autour de la barrière de -50 %.

1. Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien des résultats futurs.

# Simulations historiques

4887 tests ont été réalisés sur des placements similaires au produit **Objectif Juillet 2016** (même maturité, mêmes indices, même formule de remboursement). Ces tests ont été réalisés sur les données historiques des indices CAC40 et EURO STOXX50® et S&P500 en **glissement journalier** entre le 09 Juillet 1987 et le 31 Mars 2016.

Année remboursement	Probabilité de sortie	Probabilités cumulées	Montant de remboursement +Coupons perçus
1	66.24%	66.24%	$100\%+1*7,00\%=107,00\%$
2	8.78%	75.02%	$100\%+2*7,00\%=114,00\%$
3	6.10%	81.11%	$100\%+3*7,00\%=121,00\%$
4	6.79%	87.91%	$100\%+4*7,00\%=128,00\%$
5	1.82%	89.73%	$100\%+5*7,00\%=135,00\%$
6	2.31%	92.04%	$100\%+6*7,00\%=142,00\%$
7	0.08%	92.12%	$100\%+7*7,00\%=149,00\%$
8	0.20%	92.33%	$100\%+8*7,00\%=156,00\%$
9	0.00%	92.33%	$100\%+9*7,00\%=163,00\%$
10	2.70%	95.03%	$100\%+10*7,00\%=170,00\%$
10	4.60%	99.63%	100,00%
10	0.37%	100.00%	$100\%-52,97\%=47,03\%$

# Simulations historiques

## En ce qui concerne les 4887 tests évoqués ci-avant :

- ✓ Dans 92,33% des cas, le mécanisme de remboursement anticipé aurait été activé et l'investisseur aurait reçu son capital plus un coupon de 7,00% par année écoulée.
- ✓ Dans 2,70% des cas, **Objectif Juillet 2016** aurait continué jusqu'à l'échéance et l'investisseur aurait reçu son capital + 10 coupons de 7,00%.
- ✓ Dans 4,60% des cas, **Objectif Juillet 2016** aurait continué jusqu'à l'échéance et l'investisseur aurait reçu son capital.
- ✓ Dans 0,37% des cas, la barrière de capital à l'échéance aurait été franchie et l'investisseur aurait reçu au minimum 47,03% de son capital.

Les simulations sur les données historiques de marché permettent de calculer les rendements qu'aurait eus le produit s'il avait été lancé dans le passé. Elles permettent d'appréhender le comportement du produit lors des différentes phases de marché de ces dernières années. POUR AUTANT LES SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSES ONT TRAIT A DES PERIODES PASSES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RESULTATS FUTURS.

# Avantages et Inconvénients d'Objectif Juillet 2016

## Avantages

- L'investisseur peut bénéficier d'un retour sur investissement potentiellement dès la première année grâce au mécanisme de remboursement automatique anticipé : il récupère l'intégralité de son capital majoré d'un gain de 7,00 % par année écoulée depuis l'origine, dès lors qu'à l'une des dates de constatation annuelle le niveau de clôture de l'indice le moins performant est supérieur ou égal à son niveau initial.
- Si Objectif Juillet 2016 n'est pas remboursé par anticipation, l'investisseur récupère à l'échéance l'intégralité de son capital majoré d'un gain de 7,00 % par année écoulée depuis l'origine, soit un remboursement de 170 % du capital initial à l'échéance, si le niveau de clôture de l'indice le moins performant est supérieur ou égal à 60 % de son niveau initial à la date de constatation finale.
- Le produit permet un remboursement du capital à l'échéance, si le niveau de clôture de l'indice le moins performant est inférieur à 60 % de son niveau initial et n'a pas baissé de plus de 50 % à la date de constatation finale.
- L'investisseur bénéficie d'un produit adossé à une sélection de trois sous-jacents de référence, transparents et lisibles : les indices CAC 40®, Euro STOXX 50® et S&P 500®.

## Inconvénients

- Risque de perte en capital en cours de vie (en cas de revente du produit avant l'échéance), ou à l'échéance (dès lors qu'à la date de constatation finale, le niveau de clôture de l'indice le moins performant est inférieur à 50 % de son niveau initial). Cette perte pourra être partielle ou totale.
- Le gain est plafonné aux coupons fixes de 7,00 % par année écoulée, même en cas de hausse de l'indice le moins performant supérieure à ce niveau.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes des actions composant la sélection : la performance de chaque indice est calculée sans réinvestissement des dividendes et est donc inférieure à celle calculée dividendes réinvestis.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée effective de son investissement qui peut aller de 1 an à 10 ans.
- Une faible variation de l'indice le moins performant autour du seuil de 50 % de son niveau initial à la date de constatation finale peut faire fortement varier la valeur de remboursement d'Objectif Juillet 2016.



## Objectif Juillet 2016

*La nouvelle unité de compte structurée de Swiss Life*

- Cet instrument financier, qui est une alternative à un placement risqué de type actions, présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.
- Durée d'investissement conseillée : 10 ans.
- Offre limitée à 80 millions d'euros.
- Swiss Life se réserve le droit de suspendre la commercialisation de cet instrument financier avant le 5 août 2016 si le montant initialement prévu était entièrement souscrit.



SwissLife

*L'avenir commence ici.*